



139 rue de Bercy – bâtiment Vauban – Télédéc 627 – 75572 Paris Cedex 12
sprim-fo@dgtresor.gouv.fr – Tél. : 01.53.18.83.03 – www.sprim-fo.org

Revue de presse du 25 juin 2026

Presse – Actualités

- [Réseau : l'AFD signe un partenariat stratégique avec les CCE – Le Moci](#)
- [Haute fonction publique : des grades rebaptisés et des voies d'accès élargies pour les administrateurs de l'État – Acteurs Publics](#)
- [Impôts : l'étude qui veut couper court au débat sur la taxe Zucman avant la présidentielle – Les Echos](#)
- [Compétitivité : un tiers des recommandations du rapport Draghi ont déjà été mises en œuvre par l'Europe – Les Echos](#)
- [Réformes cubaines: un virage à la chinoise ou un capitalisme oligarchique ? - AFP](#)

ARTICLES DE PRESSE

Réseau : l'AFD signe un partenariat stratégique avec les CCE – Le Moci



Signature du partenariat stratégique entre l'AFD et les CCE (© AFD)

Signe de la volonté de l'Agence française de développement (AFD) de renforcer sa concertation avec les milieux d'affaires français dans le cadre de son nouveau mandat de soutien aux intérêts économiques tricolores, elle vient de signer une convention de partenariat stratégique avec les Conseillers du commerce extérieur de la France (CCE).

*« Cet accord vise à structurer et renforcer le **dialogue public-privé**, à accompagner l'internationalisation des entreprises françaises et à soutenir les transitions durables dans les pays émergents, en cohérence avec les Objectifs de développement durable »* indique un communiqué du groupe **AFD**, qui comprend également **Proparco** et **Expertise France**.

Signé le 22 juin par **Françoise Lombard**, directrice générale de Proparco, **Sophie Sidos**, présidente des Conseillers du commerce extérieur de la France (CCE) et **Christophe Lecourtier**, nouveau directeur général de l'AFD (notre photo en

couverture), cet accord vise à « *renforcer les synergies entre financement public du développement, expertise économique internationale et appui à l'investissement des entreprises françaises à l'étranger* ». Et il s'inscrit directement dans les orientations du **Conseil présidentiel pour le commerce extérieur** qui ont notamment fixé à l'AFD une nouvelle mission de renforcer le soutien aux intérêts économiques et entreprises français dans le cadre de ses interventions, en synergie avec le dispositif public d'accompagnement à l'international Team France Export.

D'après les détails fournis par le communiqué, ce partenariat va s'articuler autour de **quatre axes** :

- Le **renforcement de la coopération institutionnelle** à travers la mise en place d'un dialogue stratégique et technique régulier entre Paris et les pays d'intervention, ainsi que l'intégration des représentants du Groupe AFD au sein des Comités pays des CCE. Il prévoit également un partage renforcé d'informations économiques et sectorielles.
- L'**Accompagnement des entreprises françaises à l'international**, notamment par la mobilisation des outils financiers du Groupe AFD, le développement d'actions conjointes dans les pays d'intervention, et l'organisation d'ateliers thématiques portant sur les chaînes de valeur, la réglementation, les partenariats public-privé et la responsabilité sociétale des entreprises.
- Le **soutien au déploiement des PME et ETI françaises à l'international**, en facilitant leur accès aux dispositifs de financement, en articulant les actions avec le programme de mentorat des CCE, et en favorisant la structuration de consortiums d'entreprises françaises dans les projets soutenus par le Groupe AFD.
- **Le plaidoyer commun en faveur des transitions durables.**

*« Ce partenariat illustre la volonté du Groupe AFD de renforcer les **synergies** entre financement du développement et internationalisation des entreprises françaises, en s'appuyant sur un réseau unique de dirigeants français présents dans 150 pays, commente Christophe Lecourtier. Il s'inscrit pleinement dans notre ambition commune de soutenir des trajectoires de développement durables et inclusives dans les pays partenaires et de soutenir l'économie française ».*

Il « *permettra aux CCE de **partager** avec l'AFD leur expertise de terrain et de conduite de projets dans chacun des pays où nous sommes présents ensemble et de faire rayonner les capacités et les programmes de l'Agence auprès des entreprises françaises, au bénéfice de l'économie française et du développement durable des pays d'intervention* » complète Sophie Sidos-Vicat.



Haute fonction publique : des grades rebaptisés et des voies d'accès élargies pour les administrateurs de l'État – Acteurs Publics

Un projet de décret, présenté lors du prochain conseil supérieur de la fonction publique de l'État, va modifier plusieurs points du texte portant statut particulier des administrateurs de l'État. En plus d'officialiser les nouveaux noms des trois grades du corps, l'administration va aussi, entre autres, revoir l'équilibre des voies de promotion internes.

L'année 2026 ressemble de plus en plus à un cru prolifique pour l'évolution de la gestion et des carrières des administrateurs de l'État. Quatre ans après la création du corps, en 2022, consécutive à la mise en place de la réforme de la haute fonction publique, et quelques mois après [l'annonce de la refonte partielle de la procédure du tour extérieur](#), de nouveaux changements vont être officialisés par l'administration. Un projet de décret va en effet être présenté aux organisations syndicales au cours du prochain conseil supérieur de la fonction publique de l'État (CSFPE), prévu le 8 juillet prochain.

Parmi les changements inclus dans le projet de texte, qui modifie le décret cadre de décembre 2021 fixant le statut particulier du corps interministériel, le principal était déjà connu : la modification de l'intitulé des trois grades des administrateurs de l'État jugés peu valorisants. Dans la haute fonction publique, la symbolique a son importance. Comme nous l'avions annoncé au début de l'année, exit le premier, le deuxième et le troisième grade, remplacés par ceux d'administrateur, d'administrateur hors classe et d'administrateur général. Le grade transitoire, dans lequel ont été reclassés bon nombre de hauts fonctionnaires très capés avant une éventuelle promotion au troisième grade, extrêmement contingenté, sera remplacé, nominalement, par celui d'administrateur de classe exceptionnelle.

Ces changements résultent des travaux de l'association Servir, qui représente les anciens élèves de l'ENA et de l'Institut national du service public (INSP), et qui avait été missionnée par le directeur général de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), Boris Melmoux-Eude, afin de proposer des pistes de dénominations.

Doublement du nombre de places offertes via l'article 5

Parmi les autres évolutions, se trouve également un léger rééquilibrage entre les deux principales voies d'accès, en interne, au corps des administrateurs de l'État. À savoir, d'un côté, le tour extérieur, et, de l'autre, l'article 5, qui permet à des fonctionnaires de catégorie A ayant passé plusieurs années sur un emploi fonctionnel d'être promus au rang de A+. Le projet de décret prévoit, dans ce cadre, de relever le contingentement des emplois ouverts au titre de cet article 5, en faisant augmenter son plafond de 10 à 20 % du nombre d'emplois ouverts au titre du tour extérieur. Soit un passage de 8 à 16 emplois ouverts chaque année.

Toujours concernant l'article 5, un autre article du projet de décret doit permettre d'élargir le vivier des fonctionnaires pouvant prétendre à la promotion à ceux qui ont occupé des emplois supérieurs au sein d'une autorité publique indépendante. Il vise, par ailleurs, à sécuriser la carrière des lauréats de cette voie, en leur permettant de *"poursuivre leur carrière sur emploi"* à la suite de leur nomination comme administrateur de l'État et de leur dernière période de détachement sur l'emploi fonctionnel qu'ils exerçaient au cours des années précédentes.

Le texte qui sera présenté au prochain CSFPE contient, en outre, des dispositions qui concernent les lauréats des concours internes et du troisième concours de l'INSP. Le premier est ouvert, pour rappel, à des fonctionnaires titulaires, tandis que le second est réservé à des salariés du secteur privé, du monde associatif et aux élus locaux. Le projet de décret doit permettre de valoriser davantage les parcours antérieurs des agents concernés au moment de leur entrée dans le corps interministériel, à l'issue de leur formation initiale à l'INSP. Ainsi, si les lauréats du concours externe sont classés au 1^{er} échelon du grade, ceux du concours interne seront nommés, *a minima*, au 3^{ème} échelon, tandis que ceux du troisième concours, qui possèdent, sur le papier, davantage d'expérience, se verraient nommés, au moins, au 7^{ème} échelon. Soit près de 1 200 euros de plus, en salaire mensuel brut, par rapport au 1^{er} échelon.

Par [Paul Idczak](#)

* * *

Impôts : l'étude qui veut couper court au débat sur la taxe Zucman avant la présidentielle – Les Echos

La taxe Zucman sur les hauts patrimoines n'a pas disparu du paysage. Une étude patronale alerte sur ses effets négatifs, estimant qu'elle pourrait entraîner des pertes fiscales nettes de 10 à 20 milliards d'euros.

La taxe Zucman avait enflammé les débats au Parlement l'automne dernier, elle pourrait bien à nouveau animer ceux du prochain budget puis surtout [la campagne présidentielle](#). Ce projet d'impôt annuel de 2 % sur les patrimoines supérieurs à 100 millions d'euros (dans sa version française) est en tout cas toujours présent à l'esprit de ses promoteurs comme de ses détracteurs.

La gauche en fait un marqueur incontournable. [Jean-Luc Mélenchon](#) mise notamment sur les 20 milliards d'euros de recettes qu'elle est supposée rapporter pour financer en partie son programme massif de dépenses : investissements verts, « grande Sécurité sociale », retour de la retraite à 60 ans... Et la contribution des plus fortunés continue de faire phosphorer : l'économiste Thomas Piketty a récemment surenchéri, dans [une tribune](#) au « Monde », en proposant un « impôt de solidarité nationale » sur les plus riches à hauteur de... 800 milliards d'euros, soit 30 % du PIB !

Pertes fiscales nettes

Face à ces nouveaux assauts en perspective, les opposants fourbissent leurs armes. Parmi les plus résolus figure le collectif patronal « Trop c'est trop » - formé précisément à l'automne dernier par quelque 2.000 chefs d'entreprise (dont le président du Medef, Patrick Martin et deux de ses prédécesseurs) pour dénoncer la « spirale fiscale » tricolore. Mardi, le collectif a publié [une étude](#) sur le rendement à attendre de la taxe Zucman, pour montrer qu'elle coûterait en réalité très cher à l'économie française.

Ce travail a été confié à un doctorant, Pierre Andrews, qui a bénéficié de l'aide scientifique de quatre économistes : [Nathalie Janson](#) (professeure associée à Neoma Business School et présidente de Génération Libre), Erwann Tison de l'Institut de l'entreprise, Olivier Redoulès de Rexecode et Antoine Levy (Université de Californie, Berkeley). Selon leurs calculs, les recettes d'une taxe Zucman sont non seulement largement surestimées par son concepteur, mais nuiraient à l'économie française dans des proportions bien plus importantes - faisant perdre entre 10 et 20 milliards d'euros de recettes fiscales nettes.

La production française fortement affectée

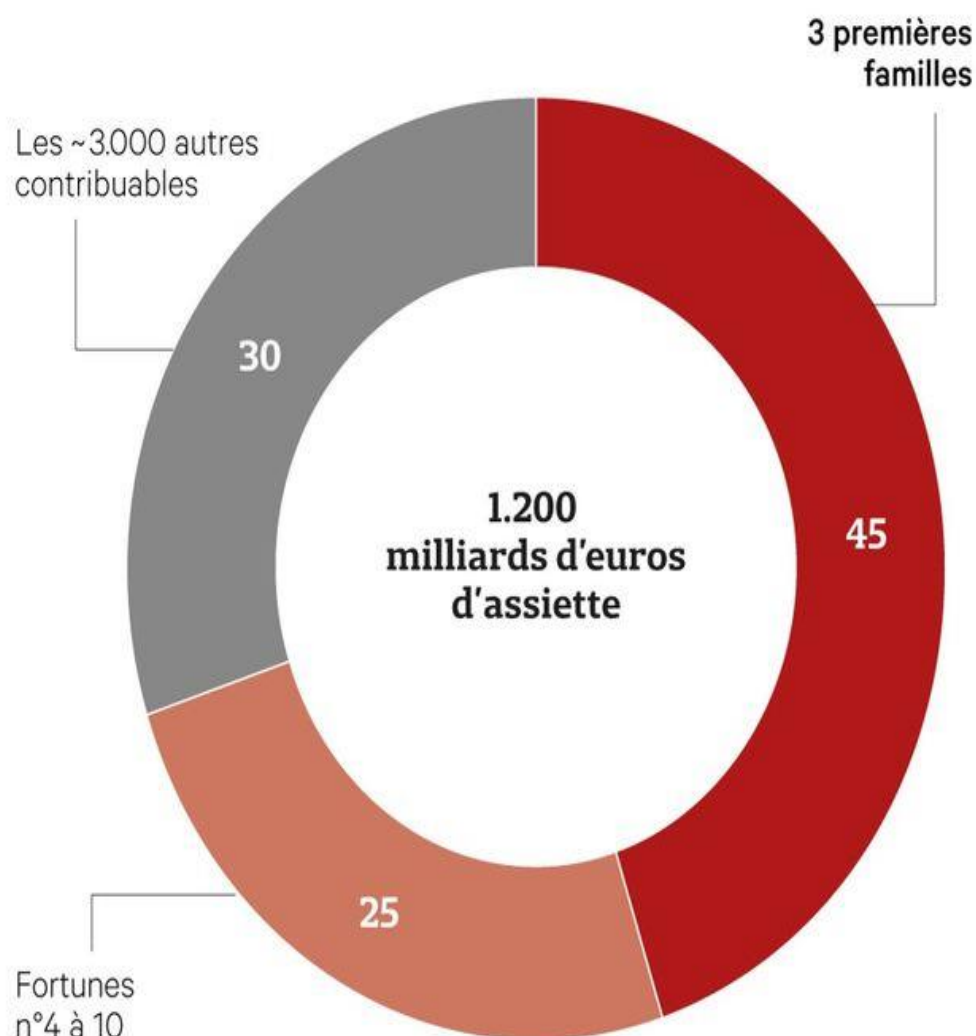
Pour parvenir à ce résultat, l'étude de « Trop c'est trop » s'appuie notamment sur un argument, déjà développé par [Antoine Levy](#), selon lequel les « bénéfices non distribués »

(dont l'accumulation sans limite de durée dans des holdings patrimoniales explique le faible taux d'imposition relatif des ménages les plus aisés) ont en réalité déjà été taxés au titre de l'impôt sur les sociétés.

Il faudrait donc, selon ce raisonnement, défalquer l'impôt sur les sociétés préalablement acquitté d'une éventuelle taxe Zucman, ce qui ramènerait son rendement à 5 milliards d'euros, très loin des 20 escomptés.

Près de la moitié de la taxe Zucman serait acquittée par 3 familles

Part du patrimoine total des centimillionnaires français, en %



« LES ECHOS » / SOURCE : ÉTUDE « TROP C'EST TROP ! »,
D'APRÈS LE CLASSEMENT « CHALLENGE »

Deuxièmement, la mise en place d'une telle ponction sur les très hauts patrimoines affecterait fortement la production française, car la fuite des entrepreneurs à l'étranger provoquerait une perte de productivité et des délocalisations.

Selon l'étude, l'effet serait massif : entre 1,3 % et 1,8 % du PIB évaporé - soit 36 à 50 milliards d'euros de richesse non créée et 17 à 24 milliards d'euros de pertes fiscales (puisque une petite moitié est prélevée par l'Etat).

10 familles très fortunées

Bref, la taxe Zucman serait une très mauvaise affaire, prévient le collectif patronal. Et cela sans même prendre en compte l'érosion potentiellement rapide de la base taxable. L'étude relève en effet que 70 % des recettes attendues de la taxe Zucman reposent uniquement sur 10 familles très fortunées, et même 45 % sur le seul trio de tête.

« Si ces trois familles choisissaient de réduire leur exposition à l'impôt, par expatriation, restructuration patrimoniale ou toute autre stratégie de réduction légale, les recettes chuteraient instantanément de moitié », souligne l'étude. Comme un avertissement aux candidats en lice pour 2027.

Sébastien Dumoulin

* * *

Compétitivité : un tiers des recommandations du rapport Draghi ont déjà été mises en œuvre par l'Europe – Les Echos

Selon une étude de l'Institut Montaigne, les Européens avancent dans les temps pour mettre en œuvre les mesures préconisées par Mario Draghi. Mais le plus dur reste à faire.

Il est de bon ton de vilipender l'Europe, Bruxelles et ses technocrates aujourd'hui. De les accuser d'immobilisme face à l'agitation d'un Trump, au dynamisme d'une économie américaine dopée à l'intelligence artificielle, et à la puissance d'une industrie chinoise qui taille des croupières au reste du monde.

La réalité est un peu plus nuancée. Dans une étude publiée ce jeudi, l'institut Montaigne, un think tank libéral, montre que 30 % des recommandations du [rapport rendu par Mario Draghi](#) en septembre 2024 ont déjà été juridiquement mises en œuvre, sur les 567 mesures proposées. Cela correspond peu ou prou au calendrier prévu par l'ancien Premier ministre italien.

« L'impression que rien ne se passe en Europe est fausse et mortifère car elle nourrit le défaitisme », balaie François Chimits, responsable du programme Europe à l'Institut Montaigne et coauteur de l'étude. Le rapport Draghi a été un coup de semonce, l'ex-président de la Banque centrale européenne (BCE) avait même évoqué une « mort lente » de l'Union européenne (UE).

« L'Europe a changé de braquet »

Tout ce discours alarmiste a permis une prise de conscience des problèmes. Depuis, « l'Europe a changé de braquet », considère François Chimits. L'élection de Donald Trump a même donné un coup d'accélérateur au processus, notamment dans le domaine de la défense.

D'abord, « sur l'idée de préférence européenne, il y a eu une rupture conceptuelle », juge-t-il. Sur ce point, mais pas seulement, les Vingt-Sept se rapprochent de la conception française de l'Europe, au moment même où l'Hexagone est justement fragilisé par la fracture politique qui rend impossible la constitution d'une majorité stable, et par ses finances publiques dégradées qui entament sa crédibilité.

Ensuite, avec la proposition de prochain budget de l'UE pour la période 2028-2034, « la Commission va financer moins de cohésion et de développement et se concentrer sur la compétitivité, assortie d'une généralisation du principe de préférence européenne », défend l'auteur de l'étude.

La question de la gouvernance

D'où vient cette impression d'inertie en Europe alors ? « Les attentes de nombreux acteurs se fondent sur les ambitieux objectifs généraux du rapport, et non sur les recommandations concrètes, plus mesurées », explique l'étude de l'Institut Montaigne.

Et certaines mesures emblématiques, comme la dette européenne commune pour financer des investissements dans la défense, l'innovation et la lutte contre le changement climatique, ont peu de chances de se concrétiser rapidement.

Mais le fait que près d'un tiers des recommandations aient été mises en oeuvre est en grande partie dû au fait que les mesures juridiquement les plus faciles à réaliser, car relevant de l'autorité de la Commission, sont parvenues à terme.

Le plus dur reste à faire. Ainsi, seulement 3 % des réformes plus substantielles mais qui nécessitent des textes législatifs, nécessairement plus longs à adopter, ont été pleinement mises en oeuvre. Il s'agit souvent de mesures pour lesquelles de nombreuses divergences entre les Etats membres continuent d'exister. Et donc il faudra compter plus de temps pour parvenir à un accord. Désormais, c'est aux Etats membres de trouver des compromis pour faire avancer les textes.

« Fin 2027, le nombre de recommandations du rapport Draghi mises en oeuvre devrait être satisfaisant », selon François Chimits. Mais « reste à savoir si c'est assez rapide pour un rapport sorti en septembre 2024. Il y a nécessairement des questions de gouvernance européenne qui se posent pour améliorer l'efficacité et la rapidité de la décision.

Car ce qui ressort de nos échanges avec les industriels, c'est que l'élément le plus préjudiciable à la compétitivité européenne depuis 2024 a été l'accélération de nos principaux concurrents. La Chine a plus de surcapacités qu'il y a deux ans et les Etats-Unis ont accéléré sur la dérégulation. L'Europe bouge aussi, mais moins vite », résume l'expert.

C'est là aussi le défi de l'Europe à Vingt-Sept. Logiquement, la question de la constitution de petits groupes, de coalitions des volontaires, devrait se reposer vite.

Guillaume de Calignon

Réformes cubaines: un virage à la chinoise ou un capitalisme oligarchique ? - AFP

En annonçant un vaste programme de réformes en faveur de l'économie de marché, le gouvernement de Cuba a mentionné comme modèle de transformation la Chine et le Vietnam, mais beaucoup sur l'île redoutent une dérive vers un capitalisme oligarchique, similaire à ce qui s'est passé en Russie à la fin du bloc soviétique.

Sous pression de Washington depuis des mois, le pays a annoncé la semaine dernière un virage économique libéral, mettant fin à près de sept décennies d'une économie socialiste largement planifiée et centralisée.

Parmi les 176 mesures adoptées, certaines prévoient que les entreprises d'état soient transformées en sociétés par actions et ouvertes aux investisseurs privés, que les banques privées seraient autorisées et que les promoteurs privés puissent investir dans des infrastructures touristiques.

Le président cubain, Miguel Diaz-Canel, a assuré que ce programme visait à "préserver" le socialisme, en citant les exemples du Vietnam et de la Chine, deux proches alliés de l'île.

Mais plusieurs économistes ont mis en garde sur le risque qu'une élite liée au gouvernement communiste devienne la principale bénéficiaire d'une transition précipitée, mise en œuvre sans la moindre réforme démocratique.

Pour l'économiste cubain Pedro Monreal, une vente expéditive des entreprises d'Etat "sans solides garanties juridiques" pourrait aboutir à "la captation des actifs de l'Etat par des initiés bien connectés avec les personnes au pouvoir".

"Je pense inévitablement au +capitalisme de copinage+ de la transition russe", a-t-il écrit sur X, en référence aux anciens responsables communistes qui ont raflé les actifs publics à des prix dérisoires après l'effondrement de l'Union soviétique.

Ricardo Torres, un autre économiste cubain, chercheur à l'American University de Washington, souligne aussi ce risque de "captation par ceux qui sont à l'intérieur du système".

Il rappelle auprès de l'AFP qu'il n'existe à Cuba "aucun mécanisme d'évaluation indépendant, ni aucune exigence de mise en concurrence, ni un organisme de contrôle à l'abri de l'influence du parti" communiste, le seul autorisé sur l'île de 9,6 millions d'habitants.

Réformes graduelles

Au pouvoir entre 2006 et 2008, l'ancien président Raul Castro, âgé aujourd'hui de 95 ans, a répété vouloir appliquer à Cuba le modèle de développement mis en œuvre par le Vietnam. Cependant ses réformes en faveur de l'initiative privée sont restées très limitées.

En Chine et au Vietnam, le parti communiste a gardé le pouvoir tout en libéralisant l'économie à partir des années 1970 et 1980. Depuis, la Chine a accédé au rang de deuxième puissance mondiale et le Vietnam est devenu parmi les économies les plus dynamiques du Sud-Est asiatique.

Mais Daniel Torralbas, économiste cubain basé à Londres, souligne que dans les deux pays les transformations ont été "bien plus graduelles" que ce qui se profile à Cuba.

"Les deux pays ont commencé par l'agriculture, avec des réformes agricoles qui ont duré plusieurs années, puis les réformes se sont étendues en faveur de l'investissement étranger direct (...) de la création de zones économiques spéciales, et bien sûr, d'un rôle accru du secteur privé dans l'économie", explique-t-il.

A l'inverse, le virage libéral annoncé par La Havane intervient de manière soudaine et au "pire moment" pour une économie à bout de souffle, asphyxiée par les sanctions américaines.

Les Cubains, interrogés par l'AFP, estiment que le train de réformes annoncé arrive bien tard et plusieurs disent craindre que les responsables les plus connectés s'enrichissent au détriment d'une grande partie de la population.

"Le meilleur moment pour appliquer ces réformes, c'était dans les années 1990", dit Alexeï, 52 ans. Ce gardien d'école qui n'a pas souhaité donner son nom se souvient de la visite de Mikhaïl Gorbatchev à Cuba en 1989, lorsque le dirigeant soviétique vantait ses réformes d'ouverture économique de la "perestroïka" face à un Fidel Castro sceptique, suggérant que Cuba devait, lui aussi, s'adapter.

Pour Santiago, 59 ans, qui a étudié l'ingénierie en Union soviétique dans les années 1980, privatiser des pans de l'économie était une réforme attendue depuis longtemps "parce que l'Etat ne peut pas s'occuper de choses simples comme réparer un téléviseur".

Il s'inquiète surtout de voir les plus vulnérables de l'île être laissés pour compte.

* * *

Pour adhérer à notre syndicat, il suffit de remplir et de renvoyer ce [bulletin d'adhésion 2025](#) accompagné du paiement correspondant.